

Alfred Muller

8 rue du 5 Décembre

11200 Luc sur Orbieu

Monsieur le commissaire enquêteur

En réponse à l'enquête publique concernant l'extension de périmètre de l'association Syndicale Autorisée du canal de Luc- Ornaison- Boutenac

Je me prononce contre cette extension tant que les utilisateurs non agriculteurs, qui ne possèdent que des surfaces de 500 à 1000 m<sup>2</sup> seront obligés de supporter la taxe d'équipement de 61 euros ( pour l'instant). L'équité des surfaces occupées est loin d'être respectée ! sachant que le raccordement au réseau nous est imposé d'autant que certains d'entre nous n'en n'a aucune utilité.

Pour certaines quantités, le frais de gestion pour l'eau du canal sont plus importants que pour l'eau potable.

Ma maison est bâtie sur une surface de 405 m<sup>2</sup> sans pelouse

Veillez agréer Monsieur mes salutations respectueuses